RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les Abymes, le vendredi 12 mars 2021

La Rectrice de Région Académique
Rectrice d'Académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale
à

Monsieur le Président de l'UA
Madame la Directrice de l'INSPE
Madame la Directrice du CROUS
Monsieur le Directeur du CREPS
Madame la Directrice de la CANOPE
Mesdames et Messieurs les IEN
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les Directeurs des CIO
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du Rectorat
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les médecins

Division des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de service social et de santé
(DPEATSS)
N°
Affaire suivie par :
Chantal YOUYOUTTE
Adjointe au Chef de Division
Tél : 0590 47 81 23
Mél : chantal.youyoutte@ac-guadeloupe.fr
ce.dpeatoss@ ac-guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

- **Objet** : Tableaux d'avancement, au titre de l'année 2021, dans les grades de :
- Attaché Principal d'Administration de l'Etat ;
- Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe supérieure et classe exceptionnelle ;
- Adjoint administratif principal de 1ere classe et de 2eme classe ;
- Adjoint Technique des Etablissements principal de 1ere classe et de 2eme classe ;
- Adjoint Technique de Recherche et de Formation principal de 1ere classe et de 2eme classe ;
- Infirmier de classe supérieure et hors classe ;
- Assistant de service social des adminstrations de l'Etat de classe supérieure et principal.

Références :

- Note de service du 17 novembre 2020 publiée au Bulletin officiel spécial n° 11 du 03 décembre 2020.
- Lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports publiée au Bulletin officiel spécial n° 09 du 05 novembre 2020.
- Lignes directrices de gestion (LDG) académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de la Guadeloupe soumis au CTA du 25 janvier 2021.

La présente circulaire a pour objet de préciser le calendrier de la campagne de promotion par tableaux d'avancement au titre de l'année 2021 dans les grades mentionnés en objet ainsi que les modalités de constitution du dossier de candidature.

Chaque personnel promouvable recevra un message d'information adressé par «promotionsatss@ac-guadeloupe.fr» sur sa boîte académique (prénom.nom@ac-guadeloupe.fr), et des séances d'information seront organisées en visioconférence (webinaire) avec les différents personnels afin de pouvoir répondre aux questions ou demandes de précisions.

I - CALENDRIER

Publication de la circulaire académique	A partir du vendredi 12 mars 2021
Information des promouvables par la DPEATSS – RECTORAT – «promotionsatss@ac-guadeloupe.fr»	Du vendredi 12 mars 2021 au mercredi 17 mars 2021
Dans le cadre du Webinaire académique relative à la promotion et la mobilité des ATSS ; envoi de vos questions à «promotionsatss@ac-guadeloupe.fr»	Au plus tard le jeudi 25 mars 2021
Webinaire « promotions et mobilité des ATSS »	Jeudi 15 avril 2021 ou Vendredi 16 avril 2021 De 09 heures à 12 heures
Transmission des dossiers de candidature au Rectorat par la voie hiérarchique (uniquement par courrier et en deux exemplaires)	Le vendredi 23 avril 2021
Publication de la liste des promus (par tableau d'avancement)	Du mardi 15 juin 2021 au jeudi 1er juillet 2021

II – DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier contient :

- **un curriculum vitae (Annexe C2bis),**
- **une fiche individuelle de proposition (Annexe C2a), (un classement doit impérativement être effectué par le supérieur hiérarchique en cas de candidatures multiples),**
- **un rapport d'aptitude professionnelle (Annexe C2c)**
  Il est l'élément déterminant du dossier de proposition et doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en 4 items :
  - appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
  - appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;

- appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, laboratoire ou autre structure ;
- appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue.

Je vous rappelle que, conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcous professionnels des personnels, le compte rendu d'entretien professionnel constitue un élément d'appréciation de la valeur professionnelle des agents placés sous votre autorité.

Aussi, je vous demande de bien vouloir me retourner vos CREP 2020 si vous ne l'avez pas encore fait.

La présente circulaire est téléchargeable sur le site de l'académie : « Ressources Humaines – Personnels IATSS ».

Les dispositions de la présente circulaire doivent être portées à la connaissance des agents en congé relevant de votre autorité (raison de santé, maternité, congé parental, congé de formation professionnel, ...).

Je vous remercie d'en assurer la diffusion auprès des personnels concernés.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Frédérique MICHAUX